

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 novembre 2021

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.473**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Nous souhaiterions obtenir le nombre de contrats confiés en sous-traitance par votre organisation en 2019-2020 (1er avril 2019 au 31 mars 2020) qui correspond, pour l'essentiel, à des tâches de nature professionnelle (contrat de service). Si possible, pour chaque contrat, les précisions qui suivent sont recherchées : le domaine d'expertise, l'objet des travaux ou le nom du contrat, le coût total du contrat, le nombre de jours prévus au contrat au total, le nombre de consultants/professionnels affectés au dossier, le nombre de consultants/professionnels qui travaillaient au sein du ministère ou de l'organisme, le taux horaire moyen des consultants/professionnels et le nombre de jours au total des consultants/professionnels pour réaliser le contrat. Plus précisément, les données recherchées sont présentées en annexe.

Information recherchée

... 2

- La répartition du nombre de contrats ayant été confiés en sous-traitance qui correspond, pour l'essentiel, à des tâches de nature professionnelle en 2019-2020 (1er avril 2019 au 31 mars 2020, contrats de service), ventilée selon le domaine d'expertise, l'objet des travaux ou le nom du contrat, le coût total des travaux, le nombre de jours prévus au contrat au total, le nombre de consultants/professionnels affectés au dossier, le nombre de consultants/professionnels qui travaillent à l'interne au sein du ministère ou de l'organisme, le taux horaire moyen des consultants/professionnels et le nombre total de jours travaillés de ceux-ci pour réaliser le contrat (voir le tableau ci-joint). » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim

Original signé

Robin Aubut-Fréchette

p.j.2